

## CONTOURNEMENT SUD DE BOURG-EN-BRESSE

### LE PROJET AVANCE... ENFIN !

Le contournement périurbain de l'agglomération burgienne est actuellement composé de trois sections (ouest, nord et est) de type « rocades ». La liaison sud repose, quant à elle, sur un réseau routier secondaire qui traverse la forêt de Seillon et qui n'est plus adapté au trafic qu'il supporte.

Un projet de rocade sud avait initialement été envisagé en 2003 dans le cadre du DVA (Dossier de voirie d'agglomération) pour sécuriser le secteur et gérer les flux de circulation. Des études préliminaires avaient été lancées en 2005 sans qu'elles ne débouchent ensuite sur des suites concrètes avec la précédente majorité départementale.

Compte-tenu des fortes attentes des usagers qui s'expriment depuis de nombreuses années, étant donné l'évolution du trafic, de l'impact de la réalisation de la rocade sud-est et des problématiques de sécurité et d'accroissement des flux, le Département a décidé de relancer le projet.

Lors de la session départementale de mai 2023, le Département a voté l'engagement d'une étude – cofinancée par Grand Bourg Agglomération - afin de mesurer précisément l'évolution des flux et d'envisager l'aménagement routier le plus approprié pour améliorer la situation actuelle, sécuriser les déplacements de tous et préserver la forêt de Seillon.

L'étude met en évidence la nécessité de procéder à des aménagements routiers substantiels, sans qu'il soit nécessaire de concevoir une rocade.

#### Retour sur l'étude d'opportunité

La Direction des mobilités du Département a été chargée de piloter ces études sur la base d'un diagnostic externalisé et d'une étude d'opportunité qui a consisté, dans un premier temps, à étudier les flux de circulation (origine/destination) actuels et projetés, puis à envisager l'itinéraire le plus adapté au regard de critères environnementaux, réglementaires et financiers notamment.

#### Objectifs de l'étude :

Disposer d'un diagnostic sur une étude de trafic, pour déterminer quels aménagements routiers mettre en place au sud de l'agglomération burgienne, ainsi que leur opportunité pour :

- améliorer la situation actuelle, sécuriser les déplacements de tous et maintenir la destination récréative de la forêt de Seillon ;
- développer les modes actifs de déplacements ;
- réduire les nuisances et effets indésirables du trafic sur les traversées de Lent, de Certines, de Servas et de la forêt de Seillon ;
- préserver les espaces naturels sensibles.

## Les scénarii à l'étude

L'étude d'opportunité a permis de démontrer l'inutilité de la réalisation d'une rocade sud. Elle souligne l'intérêt de remettre en état les voiries reliant la RD 1083 à la RD 1075.

Quatre itinéraires ont été envisagés pour contourner le sud de Bourg-en-Bresse.

**Au regard de l'analyse comparative des différents scénarii, notamment de leurs effets induits sur les flux de circulation (véhicules légers / poids lourds) et de leurs impacts sur les espaces sensibles du secteur, les analyses complémentaires vont se concentrer sur les variantes 3 et 4.**

### → Variante 3 :

Elle consiste à recalibrer et à renforcer l'itinéraire actuel (Coupes Blanches, RD 23 et Monternoz) à l'exception du passage à niveau de la ligne Bourg-Lyon dont elle prévoit la suppression et le remplacement par un pont-route. Seuls les véhicules légers et les poids lourds de moins de 6 tonnes seraient autorisés à circuler sur cet axe pour préserver la forêt de Seillon ;

### → Variante 4 :

Elle se compose de deux itinéraires. L'un, au nord, serait dédié aux véhicules légers. Cet itinéraire correspond à la variante 3. L'autre itinéraire, au sud, réservé aux poids lourds, emprunterait la RD 64 et la RD 23 entre Servas, Lent, Certines et Tossiat. Cette variante s'apparente à une requalification de voiries péri-urbaines marquée par une empreinte environnementale limitée.

**Ces deux scénarii nécessiteront d'être affinés en lien avec les communes et les élus concernés. Au terme de cette concertation, le Département demandera à son prestataire de finaliser l'étude d'opportunité d'ici à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2024.**

**L'étude, d'un montant d'environ 80 k€ HT, est financée à 60% par le Département de l'Ain et à 40% par Grand Bourg Agglomération.**

*« Envisagé depuis plus de 20 ans, le projet de contournement sud de Bourg-en-Bresse avance enfin, grâce à la mobilisation des élus de "L'Ain de toutes nos forces" qui ont souhaité relancer ce projet attendu avec grande impatience par les usagers. »*

**Jean Deguerry, Président du Département de l'Ain**

*« Nous serons particulièrement attentifs à ce que ce projet constitue un progrès autant pour les usagers de ce secteur très fréquenté que pour les riverains de ces voiries structurantes autour de l'agglomération. L'impact sur la partie sud, et en particulier sur le secteur de l'axe Servas – Lent – Certines devra être spécialement travaillé en lien avec les communes concernées. »*

**Martine Tabouret et Jean-Yves Flochon, Conseillers départementaux du canton de Ceyzériat**

*« Après la mise en service en 2019 de la rocade sud-est dont les travaux ont été activement conduits par le Département après notre élection en 2015, nous nous étions de nouveau engagés lors des dernières élections départementales pour lancer les études pour la réalisation du contournement sud ; cette réalisation viendra boucler le contournement de Bourg, sécuriser le réseau routier existant et apaiser les cœurs de ville. Notre exigence est que le tracé ainsi que les aménagements futurs préservent la forêt de Seillon qui abrite une grande biodiversité, séquestre du carbone et constitue une véritable réserve d'eau. Nous porterons une attention toute particulière à la sécurisation des usagers multiples de ce secteur (marcheurs, joggeurs, cyclistes, cavaliers, personnes à mobilité réduite, ...), mais aussi à la tranquillité des habitants qui résideront à proximité de cet itinéraire. »*

**Hélène Cédileau et Pierre Lurin, Conseillers départementaux du canton de Bourg-en-Bresse 2**

## CONTACT PRESSE

Conseil départemental de l'Ain • Céline Moyne-Bressand  
tél. 04 74 32 33 44 / 07 85 57 56 38 • celine.moyne-bressand@ain.fr



[www.ain.fr](http://www.ain.fr)